

Premiers pas dans un monde sans poisons

L'usage incontrôlé des produits chimiques menace aujourd'hui encore la santé et la vie de millions de personnes dans les villes et les zones rurales des pays en développement. Les Nations unies tentent à l'aide de divers accords de réguler aussi bien le commerce des produits chimiques dangereux qu'également leur manipulation. Il convient maintenant d'appliquer ces accords dans le droit national et de leur donner vie. Pour beaucoup de pays en développement, c'est là une difficile entreprise.



Photo: GTZ

Sur les marchés de Nairobi, Bangkok, Buenos Aires ou Tachkent, les allées sont étroites entre les étals des paysans venus vendre citrons, mangues, pommes, haricots, oignons et autres. On rit, on marchandise. Et pourtant, ces marchandises ne sont pas toujours sans risques. Plus qu'en Europe centrale, dans la plupart des pays en développement et des pays nouvellement industrialisés, les nuisibles et les maladies menacent les récoltes. Les paysans sont par conséquent nombreux à utiliser des produits phytosanitaires qui peuvent parfois être interdits dans l'Union européenne en raison des risques qu'ils comportent. Bien souvent les paysans ne portent même pas de vêtements de protection lorsqu'ils les appliquent. Dans l'artisanat et l'industrie aussi, on manipule des substances dangereuses sans précautions particulières. Dans beaucoup de tanneries par exemple, les gens travaillent sans la moindre protection au contact de solutions toxiques contenant des sels de chrome. Et il ne s'agit pas là de cas isolés. Lors d'une conférence internationale sur les produits chimiques qui s'est tenue en octobre 2003 à Bangkok, la princesse thaïlandaise Chulabhorn a souligné que

Des pesticides devenus inutilisables sont souvent stockés dans des barils oxydés – une véritable bombe à retardement !

l'industrialisation rapide que connaissait le Sud-Est asiatique n'était pas accompagnée de mesures appropriées pour protéger les personnes fragiles et l'environnement.

La croissance est-elle toxique ? On le dirait bien ! Les pays en développement et nouvellement industrialisés fabriquent et utilisent de plus en plus de produits chimiques. Mais beaucoup de pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine ne sont pas encore en mesure de protéger leur population des produits toxiques. Certes, presque tous ces pays ont édicté des lois et ont mis en place des autorités compétentes. Mais les lois ne sont souvent mises en œuvre et contrôlées que de manière rudimentaire. Comment serait-ce d'ailleurs possible ? On manque de spécialistes et de moyens techniques, comme

La procédure de consentement préalable en connaissance de cause

La Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet du commerce international signée le 10 septembre 1998 est entrée en vigueur le 24 février 2004. La convention introduit la procédure de consentement préalable en connaissance de cause (en bref : procédure PIC) pour certaines substances dangereuses. L'annexe VII de la convention énumère les 37 substances et groupes de substances qui doivent actuellement faire l'objet d'une procédure PIC dans tous les pays du monde. Cette liste comporte essentiellement des pesticides, mais aussi des produits chimiques industriels tels que les composés du mercure, les biphényles polybromés et les biphényles polychlorés (PBB et PCB) ainsi que cinq formes différentes d'amiante. À la mi-mars 2005, 85 États avaient ratifié la convention et 23 autres États l'avaient signée. La première Conférence des Parties a eu lieu du 20 au 24 septembre 2004 à Genève.

Pour de plus amples informations, consultez <http://www.pic.int>.

par exemple d'appareils de mesure et de laboratoires, pour contrôler le contenu des fûts et autres contenants de produits chimiques aux frontières ou à l'intérieur du pays. Et à quoi servent les valeurs limites d'émission de dioxines pour les cheminées des usines d'incinération d'ordures ménagères si aucun organisme ne peut contrôler leur respect ? De plus ces pays ne sont même pas en mesure d'éliminer le fardeau des sites contaminés qu'a laissé derrière elle la politique des produits chimiques erronée menée ces dernières décennies. C'est ainsi que l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, la FAO, estime que dans 45 États d'Afrique et du Proche-orient plus de 50 000 tonnes de pesticides dangereux attendent, parfois dans des barils oxydés, une solution d'élimination écologique. Une véritable bombe à retardement !

Il y a pourtant des raisons d'espérer : les Nations unies souhaitent apporter des améliorations par le biais d'accords internationaux. Elles utilisent à cet effet deux formes d'accords. D'une part, elles réglementent le commerce des produits toxiques. Cela a commencé en 1989 avec la Convention de Bâle qui vise à contrôler les mouvements de déchets dangereux entre les États industrialisés et les pays en développement. La convention a entre-temps interdit ces exportations de déchets dangereux. Certes, cette convention ne s'applique pas encore dans le monde entier, mais l'UE l'a déjà transposée dans le droit européen. Il en résulte que l'Europe n'exporte plus de déchets dangereux dans les pays en développement ou nouvellement industrialisés – sauf pratiques illégales. Elle a été ensuite suivie par la Convention de Rotterdam en 1998. Celle-ci permet aux pays en développement d'interdire l'importation de certaines substances toxiques (voir encadré en haut). D'autre part, les Nations unies

utilisent aussi les interdictions : en 1987, le Protocole de Montréal relatif aux substances appauvrissant la couche d'ozone a sonné le glas des CFC destructeurs de l'ozone. Et en 2002, c'est une douzaine de polluants organiques persistants (POP), que la communauté internationale a bannis par la Convention de Stockholm (voir encadré en bas).

La procédure PIC : une question de politesse

Dans les pays en développement et nouvellement industrialisés, le commerce des produits chimiques échappe souvent aux autorités. Cela signifie que le contrôle qui devrait être officiellement pratiqué suivant la loi ne se fait pas ou ne fonctionne pas, par manque d'infrastructures adap-

Les POP : les « douze salopards » bientôt sur la touche

La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP) du 23 mai 2003 est entrée en vigueur le 17 mai 2004. La liste de POP comporte actuellement douze substances ou groupes de substances : huit insecticides (aldrine, chlordane, DDT, dieldrine, endrine, heptachlore, Mirex, Toxaphène), un fongicide (Hexachlorobenzène, HCB), le groupe des polychlorobiphényles (PCB) qui, dans de nombreux pays, sont utilisés comme fluide isolant dans les transformateurs, ainsi que les dioxines et les furanes, produits dérivés des processus de combustion. À la mi-mars 2005, 151 États avaient signé la Convention de Stockholm et 95 l'avaient déjà ratifiée. La première Conférence des Parties a eu lieu du 2 au 6 mai 2005 à Punta del Este, en Uruguay. Pour de plus amples informations, consultez <http://www.pops.int>.

tées. C'est là que la Convention de Rotterdam peut apporter une aide. L'objet essentiel de cette convention est ce que l'on appelle la procédure PIC « prior informed consent » ou procédure de consentement préalable en connaissance de cause. Ainsi, l'importation d'un produit chimique dangereux ne peut-elle avoir lieu qu'avec le consentement du pays importateur.

Une entreprise européenne souhaitant par exemple exporter une telle substance dans un pays africain, asiatique ou latino-américain doit demander une autorisation au pays concerné (pays en développement) en passant par les autorités de son pays (pays industrialisé). Cette procédure PIC offre plusieurs possibilités au pays en développement : il peut autoriser l'importation ou l'interdire, une demande restée sans réponse étant considérée comme un refus. Si le pays accepte, il contrôlera – du moins on l'espère – l'utilisation de ces substances dangereuses. La Convention de Rotterdam tente de cette manière de mettre le commerce de substances dangereuses sur la bonne voie. Mais son véritable objectif est de protéger les personnes et l'environnement. Le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) espère que la procédure de consentement préalable en connaissance de cause permettra de réduire considérablement le nombre des décès dus aux pesticides, à condition que tous les pays appliquent cet accord de façon conséquente.

Les POP : passagers clandestins

L'usage non durable de produits phytosanitaires et de produits chimiques industriels a des conséquences néfastes bien au-delà du lieu d'utilisation. À la fin des années 80, des chercheurs canadiens ont été étonnés de déceler dans le sang et le lait maternel d'Inuits vivant à Qikiqtarjuaq, une petite île à l'est de l'île de Baffin, des taux anormalement élevés de substances dangereuses pour l'environnement. Cela signifie que certains produits chimiques toxiques atteignent les animaux et les populations humaines dans les contrées les plus éloignées qui soient des industries et des grandes métropoles. Par la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP), les Nations unies veulent changer cette situation (voir encadré à gauche). Puisque ces substances se propagent dans le monde par les vents, le secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, les appelle des « passagers clandestins ».

Contrairement à la Convention de Rotterdam, la Convention de Stockholm a pour but de réduire l'utilisation ou l'émission de ces substances. Dans certains cas, les

États se sont entendus sur une interdiction totale dans le cadre de négociations, dans d'autres, ils ont autorisé l'utilisation des substances à certaines conditions. L'exemple le plus marquant est le DDT. Cet insecticide ne peut être employé qu'en cas d'urgence, sous le contrôle de l'Organisation mondiale de la santé, afin de lutter contre l'anophèle, le moustique vecteur de l'agent du paludisme.

Les traités internationaux : tiges de papier ou armes miracles ?

Les traités internationaux tels que les conventions de Rotterdam et de Stockholm ne sont ni des tiges de papier bureaucratiques ni des armes miracles sur la voie d'un monde sans poisons. Les deux conventions offrent des arguments en faveur d'une chimie plus durable même dans les conditions de vie et de travail des pays en développement et nouvellement industrialisés. En effet, en raison de la mondialisation de l'économie, les fabricants et usagers de produits chimiques dans des pays comme l'Argentine, le Ghana et la Thaïlande veillent eux aussi toujours plus à respecter les normes minimales internationales. Et CropLife, l'union mondiale des fabricants de produits phytosanitaires, ne croit pas que le surcroît de bureaucratie créé par la procédure PIC représente un véritable inconvénient. Au contraire, d'après CropLife, les avantages de l'accord – transparence et loyauté – sont de loin supérieurs aux inconvénients d'ordre administratif. Certes, la Convention de Rotterdam ne comporte aucune interdiction, mais elle donne un signal clair : « Attention, ces substances peuvent provoquer chez vous de graves dommages sur la santé et l'environnement si elles ne sont pas utilisées proprement et suivant les règles ». La force de la convention tient ainsi dans l'échange d'informations. Elle attire l'attention des responsables dans les pays en développement et nouvellement industrialisés sur les substances énumérées dans la liste PIC de la convention, c'est-à-dire sur les substances considérées comme très toxiques dans le monde entier.

Cette convention n'est pas une arme miracle, car la « politesse » ne joue qu'un rôle mineur dans l'économie. L'économie n'est qu'une affaire d'argent. De plus, beaucoup de ces pays sont en proie à la corruption. C'est-à-dire que l'on peut s'attendre à ce que les substances dangereuses, par le biais de la corruption, continuent d'être introduites dans ces pays à l'insu des autorités et continuent de mettre en péril la santé des êtres humains et l'environnement. Un consortium d'en-



Photo: GTZ

L'Argentine bénéficie de l'assistance technique de l'Allemagne pour la mise sur pied de systèmes nationaux de contrôle destinés à garantir la sécurité chimique.

treprises peut même aider un pays en développement à obtenir des fonds d'une banque de développement afin de pouvoir acheter des pesticides. Ces entreprises livrent alors les produits chimiques en toute légalité. Or, si les pesticides ne sont pas nécessaires, ils sont stockés dans des entrepôts où ils sont oubliés. Ils formeront les sites contaminés de demain. Du point de vue légal, les entreprises elles-mêmes sont hors d'atteinte, puisque lorsqu'un pays en développement accepte une importation conformément à la procédure PIC, il est tenu responsable de la sécurité d'utilisation et de stockage des substances dangereuses. Or, la plupart de ces pays ne sont pas préparés à cela.

On avance à petits pas

Depuis 1997, la Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ) GmbH (Coopération technique allemande), en partie en collaboration avec la Commission européenne, aide l'Argentine à se préparer à la Convention de Rotterdam. Des experts sont formés dans le cadre d'ateliers nationaux et le thème de la sécurité chimique est à l'ordre du jour politique du pays. On peut déjà constater les premières améliorations : l'utilisation de tous les pesticides à base d'agents phytosanitaires chlorés a été interdite et le commerce de certains produits a été restreint. Ainsi, par exemple, le PVC ne doit-il pas être utilisé dans les jouets destinés aux enfants de moins de trois ans. Mais ce ne sont que les premiers pas : aujourd'hui encore, les autorités n'ont pas les moyens de contrôler le respect des lois ni d'effectuer des tests sur les effets que peuvent avoir certaines substances sur l'homme et l'environnement. Dès l'instant que l'on discute d'une interdiction internationale concer-

nant une substance, les scientifiques et les entreprises se préparent au moment où l'interdiction sera effective. Ils développent des substances de remplacement ou offrent leurs services pour assainir les sites contaminés ou pour utiliser les produits chimiques en toute sécurité. C'est le cas de l'entreprise Uhde GmbH, l'un des tout premiers cabinets d'ingénieurs au monde spécialisé dans l'étude et la construction d'usines chimiques, de raffineries et autres installations industrielles. Depuis la mi-avril 2005, il existe un partenariat public-privé (PPP) avec la GTZ. L'objectif de cette alliance GTZ-Uhde est de diffuser des connaissances de base et des connaissances spécialisées sur la sécurité des installations et la protection du travail par le biais de formations organisées dans les entreprises. L'alliance propose également une assistance technique afin d'améliorer les processus de production dans les entreprises pour ménager les ressources, protéger les travailleurs, réduire la pollution de l'environnement et pour aussi améliorer ainsi la rentabilité de l'entreprise.

En Indonésie, la GTZ a élaboré, avec le projet germano-indonésien de gestion de l'environnement industriel (ProduksiH) établi au sein de l'agence indonésienne pour l'environnement, un manuel de sécurité pour la manipulation des produits chimiques adressé aux petites entreprises. Ce manuel intitulé « Chemical Management Guide – Improve Chemical Management to Gain Cost Savings, Reduce Risks and Improve Safety » est sensé convaincre les entreprises qu'une utilisation sûre et économique des produits chimiques permet non seulement de réduire les risques sanitaires pour les travailleurs, mais aussi d'augmenter la qualité des produits et de réduire les coûts de production. Le guide mentionne des exemples indonésiens

Photo: GTZ



concrets, il a de fortes chances d'atteindre son but.

Étant donné que les dioxines et les furanes comptent aussi parmi les POP, de nombreux pays en développement et nouvellement industrialisés commencent à repenser leur politique de gestion des déchets. Ces États se trouvent toutefois face à un problème : ils ne savent pas où et dans quelle mesure des dioxines sont générées et à quel point des personnes sont déjà touchées par les substances cancérigènes. La Thaïlande a demandé le soutien de l'Allemagne pour avoir un premier avis. En automne 2000, dans le cadre d'un projet-pilote de la GTZ en Thaïlande, des experts de la Gesellschaft für Arbeitsplatz- und Umweltanalytik (GfA) de Münster (Allemagne) ont prélevé et analysé des échantillons entre autres dans une cimenterie, une fonderie de plomb, deux fours d'incinération, l'un pour les déchets ménagers, l'autre pour les déchets médicaux, ainsi que dans un crématorium. Résultat : il faut prendre des mesures ! Cela a soulevé en Thaïlande un débat tel qu'il a eu lieu il y a 20 ans en Allemagne. Quelles limites d'émissions industrielles doivent-elles respecter ? Faut-il mettre les déchets en décharge ou les brûler dans des fours d'incinération ? La Thaïlande n'a pas encore pris de décision. Mais à Phitsanulok, une ville du centre de la Thaïlande, dans le cadre d'un projet de la GTZ, les ordures ménagères sont mieux triées et la décharge municipale est couplée avec une installation biomécanique, ce qui a permis d'éviter la construction d'une coûteuse installation d'incinération des déchets.

Vers la substitution

Dans le monde entier, l'opprobre est jeté sur les substances qui apparaissent sur la liste PIC ou sur la liste d'interdiction des POP. Elles sont considérées comme très

Les organisations internationales et les associations de protection de l'environnement espèrent que de telles images appartiendront bientôt au passé.

dangereuses et les organisations pour l'environnement et le développement, telles que Greenpeace, l'Organisation mondiale de protection de la nature (WWF) ou le réseau d'action contre les pesticides (PAN), peuvent, à partir de ces listes, alerter l'opinion publique et réclamer des alternatives. Ces grandes associations de protection de l'environnement font aussi toujours référence aux clauses d'ouverture des deux conventions, lesquelles permettent d'ajouter progressivement d'autres substances aux listes.

Ce sont les parties qui décident d'ajouter de nouvelles substances lors des Conférences des Parties. Les procédures d'ajout sont complexes, mais peuvent devenir une routine avec le temps. Ainsi, le PNUE compte sur l'ajout de cinq produits chimiques par an à la liste de la Convention de Rotterdam, et ce jusqu'à ce que les mouvements commerciaux se fassent correctement pour toutes les substances à problème. Cela signifie que la Convention de Rotterdam accélère le flux d'informations sur les substances dangereuses entre les États industrialisés et les pays en développement. C'est là peut-être l'un des plus grands acquis de cette Convention. Parmi les substances qui pourraient être classées internationalement comme POP dans les années à venir, et donc interdites ou autorisées uniquement pour un usage restreint, on compte des produits phytosanitaires aussi controversés que l'endosulfane, le lindane et le parathion, mais également des composés organostanniques tels que le TBT et les retardateurs de flamme comme le diphényléther bromé. La Convention de Stockholm a ceci de particulier qu'elle interdit dès mainte-

nant, au plan international, la commercialisation de nouveaux produits chimiques ayant des caractéristiques POP.

Le PAN souhaite aller plus loin grâce à ces conventions : la liste PIC devrait d'après eux englober tous les pesticides qui ne peuvent pas être utilisés en toute sécurité dans des conditions de pauvreté, c'est-à-dire lorsque les utilisateurs ne peuvent pas savoir comment les utiliser correctement parce que, par exemple, ils ne savent pas lire le mode d'emploi, étant donné qu'ils sont analphabètes. Ou bien lorsque des femmes enceintes risquent d'appliquer ces produits phytosanitaires dans les champs. Enfin, pour le réseau PAN, la Convention de Rotterdam représente un pas vers la totale transparence des exportations de pesticides. En effet, les organisations comme le PAN ne peuvent soutenir les pays d'Afrique, d'Asie ou d'Amérique latine dans leurs efforts pour mieux protéger leur population que si elles sont capables de dire quels sont les pesticides livrés dans tel ou tel pays.

Perspectives

Pourtant, ces deux conventions ne sont qu'une goutte d'eau dans la mer. Les experts environnementaux craignent qu'il ne reste encore au moins 90 pour cent du chemin à parcourir pour décontaminer la planète. Il existe en effet bien plus de produits chimiques dangereux que ceux énumérés dans les listes. Dans l'UE uniquement, 6 000 produits chimiques sont considérés comme dangereux, certains sont inflammables, d'autres cancérigènes. De plus, il ne suffit pas de traiter les symptômes. Quand un fût rouillé est évacué parce qu'il est en train de polluer une source, souvent de nouveaux fûts, qui seront eux aussi complètement rouillés cinq ans plus tard, arrivent par des chemins détournés.

Il reste encore beaucoup à faire. Les Nations unies elles-mêmes le reconnaissent. Depuis octobre 2003, elles travaillent avec tous les États intéressés, les représentants de l'industrie et les associations de protection de l'environnement sur une approche globale de la sécurité internationale de la manipulation des produits chimiques. C'est ce que l'on appelle l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM) (voir aussi <http://www.chem.unep.ch/saicm/>). D'ici à la fin 2005, les participants souhaitent s'entendre pour proposer d'autres mesures, telles que par exemple l'interdiction préventive d'autres substances toxiques, et faire en sorte que les pays en développement soient en mesure de manipuler eux-mêmes de telles substances en toute sécurité.